

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire  
M. Michel Brien, conseiller  
M. Pierre Lalonde, conseiller  
Mme Annie Vincent, conseillère  
M. Adrien Steudler, conseiller  
M. Olivier Grenier, conseiller

Est absent : M. Denis Bruneau, conseiller (absent)

Les membres présents forment le quorum.

Session ordinaire  
Du 4 juillet 2011

**Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011 à 19 h,  
à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine**

**1 OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par René Pelletier, maire de Racine.  
André Courtemanche, secrétaire trésorier, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES ;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - dépôt de documents (10 minutes maximum par représentation) ;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011;
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;
6. ADMINISTRATION
  - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 28 juin 2011;
7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Rapport de correspondance du 31 mai au 28 juin 2011;
8. RÈGLEMENT
  - 8.1 Adoption du règlement no 187-06-2011 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 171-10-2010;
9. RÉOLUTIONS
  - 9.1 Résolution de demande d'appui par la municipalité de Racine concernant la lettre du 15 février de la direction régionale de la sécurité civile de l'Estrie et de la résolution numéro 078-09-07-08 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sur le déploiement des ressources dans la municipalité de Racine secteur RAC-2 ;
  - 9.2 Résolution pour une demande de gratuité de salle Érable Rouge dans le cadre d'une soirée meurtre et mystère organisée par Loisirs en action en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi(CJE), nous aimerions par la présente bénéficier d'une des salles du centre communautaire de Racine sans frais ou à coût réduit ;
  - 9.3 Résolution engagement de Mme Ghislaine Giard pour formation de Kathia Racine ;
  - 9.4 Résolution pour engagement du Groupe Hémisphère dans le dossier égout collecteur au lac Brompton (argent pas prévu au budget 2011) offre de service 21 780\$ ;
  - 9.5 Résolution pour engagement de Génivar pour le projet de recouvrement (asphalte) chemin Grande Ligne dans le cadre de demande d'aide nouveau

programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013), offre de service d'ingénierie 15 800\$ ;

- 9.6 Résolution pour la demande de subvention pour la situation d'urgence du 18 mars dernier sur le chemin petit Brompton montant prévu selon formulaire 58 010,01 sur 81 264,68 taxes nettes ;
- 9.7 Résolution du club de VTT pour suivre le chemin Desmarais à partir du chemin de fer pour se rendre au droit de passage de M. Jacques Migneault au 211, chemin Desmarais ;
- 9.8 Lumière de rue au Del, savoir si on pose environ huit autres à changer autorisation de dépense (500\$/lumière) juste 1500\$ au budget ;
- 9.9 Implication financière dans le cadre du Samedi Show Desjardins de Valcourt édition 2011, argent 125\$, bronze 350\$ et or 750\$ ;
- 9.10 Dossier travaux infrastructures eau et égout phase 1 rue du Haut Bois, service d'ingénierie de Génivar et surveillance des travaux environ 9 500\$ voir avec règlement d'emprunt envoyé au MAMROT plus laboratoire (7 000\$) ;
- 9.11 Résolution pour une demande de locaux au centre communautaire pour un service de surveillance avant et après les classes et journée pédagogique;
- 9.12 Résolution pour autoriser la dépense pour une évaluation du garage P.P. Lussier (1200.00\$);
- 9.13 Résolution pour que infotech produisent la demande péremptoire de renseignements de l'agence du revenu du Canada (100.00\$);
- 9.14 Résolution pour accorder un droit de servitude avec responsabilité dans le projet du parc école

## 10. QUESTIONS DIVERSES

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Directeur général et secrétaire trésorier,

il est proposé par, Michel Brien  
et résolu à l'unanimité

2011-07-220  
Adoption de  
l'ordre du jour

que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, en y ajoutant les points suivants :

### **3 PÉRIODE DE REPRÉSENTATIONS - DÉPÔT DE DOCUMENTS (10 minutes maximum par représentation) ;**

Aucun citoyen ne s'est annoncé pour la période de représentation.

### **4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2011;**

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la session du conseil municipal tenue le 6 juin 2011.

il est proposé par Olivier Grenier  
et résolu à l'unanimité

2011-07-221  
Procès-verbal de  
la session  
ordinaire du 6  
juin 2011

que le Directeur général et secrétaire trésorier soit et est, par la présente, exempté de procéder lecture du procès-verbal de la session 6 juin 2011, ce procès-verbal étant accepté en y modifiant les résolutions 2011-06-182, 2011-06-183, 2011-06-184, 2011-06-199, 2011-06-213 en remplaçant résolu à l'unanimité par résolu à la majorité, M. Adrien Steudler s'étant retiré pour la décision connexe la résolution 2011-06-199 ce dernier étant en lien avec les personnes concernées.

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum) ;**

Tous les citoyens présents ont pu poser leurs questions et on reçu une réponse.

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 28 juin 2011;**

2011-07-222  
Comptes

Excluant le compte Corporate express,  
il est proposé par Pierre Lalonde  
et résolu à l'unanimité  
d'adopter la liste de compte telle que déposée ici bas

No Cheque	Nom	Montant
201100413 (I)	COURTEMANCHE ANDRE	205,80 \$
201100414 (I)	LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC	5 274,18 \$
201100415 (I)	J.H. MARTIN ET FILS ENR.	24,33 \$
201100416 (I)	LA PAPERASSE/KREASOFT INC.	20,60 \$
201100417 (I)	LA VILLE DE VALCOURT	5 615,57 \$
201100418 (I)	MATERIAUX LAVERDURE INC.	245,09 \$
201100419 (I)	MINISTERE REVENU QUEBEC	2 649,23 \$
201100420 (I)	REVENU CANADA IMPOT	980,62 \$
201100421 (I)	YVES FONTAINE ET FILS INC.	57 967,26 \$
201100422 (I)	AQUATECH INC. ATT. LOUISE GILL	869,57 \$
201100423 (I)	LE GROUPE A & A	642,40 \$
201100424 (I)	CHERBOURG	64,81 \$
201100425 (I)	Great West, Cie d'Ass.-Vie	757,84 \$
201100426 (I)	QUINCAILLERIE CHOQUETTE SCOTT	16,25 \$
201100427 (I)	LUSSIER LUC	568,34 \$
201100428 (I)	BLOUIN FERNAND	70,00 \$
201100429 (I)	ATELIER USITEC	187,41 \$
201100430 (I)	BEAUCHEMIN STÉPHANE	4 361,74 \$
201100431 (I)	LOCATION BEN LOUTOU	100,39 \$
201100432 (I)	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	471,70 \$
201100433 (I)	DEMERS SYLVAIN	787,50 \$
201100434 (I)	BEAUCHEMIN STÉPHANE KM	494,00 \$
201100435 (I)	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	207,91 \$
201100436 (I)	MASSÉ CHRISTIAN &	598,11 \$
201100437 (I)	COURNOYER MARC	1 031,40 \$
201100438 (1)	GUILMAIN JULIE	1 312,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>85 524,05 \$</b>
Numéro Cheque	Code employe	Montant
201100104	ADM.SEC.	655,62 \$
201100105	AIDECOMREC	387,69 \$
201100106	BRIGAD08	155,62 \$
201100107	ADM.SEC.	662,61 \$
201100108	AIDECOMREC	387,69 \$

201100109	ADM.SEC.	638,15 \$
201100110	AIDECOMREC	257,73 \$
201100111	VOIRIE	479,41 \$
201100112	BRIGAD08	192,87 \$
201100113	ADM.SEC.	638,16 \$
201100114	MAIRE	549,15 \$
201100115	AIDECOMREC	344,37 \$
201100116	BRIGAD08	78,44 \$
201100117	CONS.#4	339,50 \$
201100118	CONS.#5	339,50 \$
201100119	CONSEIL#1	339,50 \$
201100120	CONSEIL#2	339,50 \$
201100121	CONSEIL#3	339,50 \$
201100122	CONSEIL#6.	331,57 \$
201100123	BRIGAD08	141,94 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>7 598,52 \$</b>

Que les comptes suivants soient ajoutés :

Fournisseur	montant
Récupération Cascades	5047,47
Récupération Cascades	65,24
MJ Stratégies	4686,11
Martel Brassard Doyon avocats	3512,7
Martel Brassard Doyon avocats	85,44 \$
Gilles Bisailon	82,74 \$
Conseil Régional Environnement	68,36 \$
Michel Brien	35,78 \$
Infotech	73,99 \$
Vision Graphique	108,23 \$
Martech	792,69 \$
La Brunante	1 915,20 \$
Corporate Express	789,62 \$
Quincaillerie Choquette Scott	79,30 \$
Quincaillerie Choquette Scott	56,37 \$
Quincaillerie Choquette Scott	28,47 \$
Biolab	125,32 \$
Biolab	39,31 \$
<b>TOTAL</b>	<b>17 592,34 \$</b>

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, André Courtemanche, directeur général et secrétaire trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de \$ **93 122,57**

\_\_\_\_\_  
André Courtemanche,  
directeur général et secrétaire trésorier

#### 7. CORRESPONDANCE

##### 7.1 Rapport de correspondance du 30 mai au 28 juin 2011;

#### CONSIDÉRANT

le dépôt devant ce Conseil, par le directeur général et secrétaire trésorier, de la correspondance reçue par la municipalité depuis le 30 mai 2011 et des rapports sur celle-

ci.

il est proposé par Olivier Grenier

et résolu à l'unanimité.

Que la correspondance reçue par la municipalité du 30 mai au 28 juin 2011 inclusivement et que les susdits rapports écrits préparés par le Directeur général et secrétaire trésorier soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la municipalité pour y être conservés et être mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

2011-07-223  
Correspondance

## 8. RÈGLEMENT

### 8.1 Adoption du règlement no 187-06-2011 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 171-10-2010;

#### RÈGLEMENT N° 187-06-2011

Modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 171-10-2010

2011-07-224  
Adoption du  
règlement no 187-  
06-2011  
concernant le  
règlement de  
contrôle  
intérimaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine a adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro 171-10-2010 et que celui-ci a été amendé le 21 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier à nouveau ce règlement et que ce conseil juge opportun de soustraire certaines zones de son territoire d'application;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 26 juillet 2011 et que lecture du présent règlement est faite lors de son adoption tel que requis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Racine décrète ce qui suit :

#### Article 1 Préambule

Le Préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2 Modification de l'article 4

La liste des zones identifiées comme étant le territoire visé en vertu de l'article 4 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 171-10-2010, tel qu'amendé le 21 février 2011, est modifiée de manière à soustraire de cette liste les zones VR-2 et VR-10 telles que décrites au plan de zonage de la Municipalité de Racine.

Le Règlement de contrôle intérimaire numéro 171-10-2010, tel qu'amendé le 21 février 2011, continue toutefois de s'appliquer au territoire formé par toutes les autres zones qui y sont identifiées et qui ne sont pas soustraites en vertu du premier alinéa du présent règlement.

#### Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

---

M. René Pelletier  
Maire

---

M. André Courtemanche

il est proposé par Olivier Grenier

et résolu à l'unanimité.

## 9. RÉSOLUTIONS

### 9.1 Résolution de demande d'appui par la municipalité de Racine concernant la lettre du 15 février de la direction régionale de la sécurité civile de l'Estrie et de la résolution numéro 078-09-07-08 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sur le déploiement des ressources dans la municipalité de Racine secteur RAC-2 ;

2011-07-225  
Résolution de demande d'appui par la municipalité de Racine concernant la lettre du 15 février de la direction régionale de la sécurité civile de l'Estrie et de la résolution numéro 078-09-07-08 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sur le déploiement des ressources dans la municipalité de Racine secteur RAC-2

Considérant qu'en mars dernier, la MRC du Val Saint-François a transmis au ministère de la Sécurité publique une demande de modification au schéma de couverture de risque ;

Considérant que cette demande, présentée par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt, concerne plus particulièrement le déploiement de la force de frappe dans la municipalité de Racine, secteur RAC-2 ;

Considérant que le ministère de la sécurité publique entérine la demande pour la mobilisation de jour de semaine des pompiers de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt ;

Considérant que pour ce qui est de la période de soir/nuit et fin de semaine les services de Saint-Denis-de-Brompton comme force de frappe dans le schéma accepté par le ministre doit être maintenus ;

il est proposé par Pierre Lalonde  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Racine approuve la décision du ministre de la sécurité publique tel que mentionné dans sa lettre du 15 février 2011.

Qu'une copie certifiée de ladite résolution soit envoyée au Ministère de la sécurité publique tel que demandé.

### 9.2 Résolution pour une demande de gratuité de salle Érable Rouge dans le cadre d'une Soirée meurtre et mystère organisée par Loisirs en action en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi(CJE), nous aimerions par la présente bénéficier d'une des salles du centre communautaire de Racine sans frais ou à coût réduit ;

2011-07-226  
Résolution pour une demande de gratuité de salle érable rouge dans le cadre d'une Soirée meurtre et mystère organisée par Loisirs en action en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi(CJE), nous aimerions par la présente bénéficier d'une des salles du centre communautaire de Racine sans frais ou à coût réduit

Considérant la demande de gratuité de salle Érable Rouge ou à coût réduit dans le cadre d'une soirée meurtre et mystère par Loisirs en action en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) ;

Considérant que cette soirée a pour but ultime d'animer les citoyens de la région gratuitement ;

il est proposé par Annie Vincent  
et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Racine ne désire pas faire de gratuité, le prix à payer demeurant le prix statué pour les gens de l'extérieur.

### 9.3 Résolution engagement de Ghislaine Giard pour formation de Kathia Racine ;

Considérant le départ de Mme Dominique Beaudry en assurance-maladie ;

Considérant l'engagement seulement en avril dernier de Kathia Racine comme aide à Dominique Beaudry ;

Considérant que Ghislaine Giard, directrice-générale depuis plusieurs années, désire se retirer pour seulement faire des remplacements ou formation temporaire dans les municipalités ;

Considérant que Mme Giard demande 40\$/heure comme personne autonome ;

il est proposé par Michel Brien  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Racine engage pour 2 jours/semaine en raison de 7 heures/jour pour 4 semaines Ghislaine Giard pour un total de 2 240\$

Que le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

---

André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire trésorier

**9.4 Résolution pour engagement du Groupe Hémisphère dans le dossier égout collecteur au lac Brompton (argent pas prévu au budget 2011) offre de service 21 780\$ ;**

Considérant que la municipalité est à monter un dossier pour le projet égout collecteur au lac Brompton ;

Considérant que dans le cadre du programme PAPA en 2009, la municipalité a fait sortir des caractérisations par le Groupe Hémisphères d'une soixantaine d'installations septiques au lac Brompton ;

Considérant que pour avoir un rapport plus uniforme de toutes les installations septiques, le Groupe Hémisphère a fait une offre de service de 21 780\$ taxes en sus pour faire la balance de résident du lac Brompton ;

il est proposé par Annie Vincent  
et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Racine mandate le Groupe Hémisphère pour effectuer la caractérisation des installations septiques pour un montant d'environ 21 000\$ soit plus ou moins 140 installations septiques x 150\$/rapport et un montant de 780\$ pour une rencontre des responsables du groupe de travail.

Que le secrétaire-trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011 pour ladite dépense.

---

André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire trésorier

**9.5 Résolution pour engagement de Génivar pour le projet de recouvrement (asphalte) chemin Grande Ligne dans le cadre de demande d'aide nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013), offre de service d'ingénierie 15 800\$ ;**

Considérant que la municipalité a refait les fondations du chemin Grande Ligne à l'automne 2009

Considérant que la municipalité de Racine désire effectuer le projet de recouvrement sur une longueur de 1575 mètres (asphalte) dans le chemin Grande Ligne dans le cadre du nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013) ;

2011-07-227  
Résolution  
engagement de  
Mme Ghislaine  
Giard pour  
formation de  
Kathia Racine

2011-07-228  
Résolution pour  
engagement du  
Groupe  
Hémisphère dans  
le dossier égout  
collecteur au lac  
Brompton (argent  
pas prévu au  
budget 2011) offre  
de service 21 780\$

2011-07-229  
Résolution pour engagement de Génivar pour le projet de recouvrement (asphalte) chemin Grande Ligne dans le cadre de demande d'aide nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013), offre de service d'ingénierie 15 800\$

Considérant que Génivar a fait une offre de service pour les services d'ingénierie pour le nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013) de 15 800\$ ;

Considérant que Génivar a fait une offre de service pour les services de surveillance pour le nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013) de 6 100\$ pour les travaux de recouvrement (asphalte) Grande Ligne ;

il est proposé par Adrien Steudler  
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre reçue et de mandater Genivar inc pour les travaux suivants pour la taxe d'accise (TECQ 2010-2013)

- Élaboration du dossier/demande d'aide financière dans le cadre du TECQ/ mise à jour du plan d'intervention pour un montant de 1320\$ taxes en sus
- Estimés des travaux pour un montant de 6760\$ taxes en sus
- Plans et devis pour appel d'offres pour un montant de 4880 \$ taxes en sus
- Appel d'offres pour un montant de 2840 \$ taxes en sus.

Pour un montant total de 15 800\$ taxes en sus.

Que le conseil accepte également de mandater Génivar pour les services de surveillance pour le nouveau programme de la taxe d'essence (TECQ 2010-2013) de 6 100\$ pour les travaux de recouvrement (asphalte) Grande Ligne

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires prévus au programme de la taxe d'essence pour ladite dépense.

---

André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire trésorier

2011-07-230  
Résolution pour la demande de subvention pour la situation d'urgence du 18 mars dernier sur le chemin petit Brompton montant prévu selon formulaire 58 010,01 sur 81 264,68 taxes nettes

#### **9.6 Résolution pour la demande de subvention pour la situation d'urgence du 18 mars dernier sur le chemin petit Brompton montant prévu selon formulaire 58 010,01 sur 81 264,68 taxes nettes**

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2011, la municipalité a constaté que le chemin Petit Brompton devenait impraticable suite à de fortes pluies et doux temps : voire des ornières de plus de huit pouces de profond se sont formées à plusieurs endroits sur ledit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2011, la municipalité a dû avertir les services d'urgence que le chemin Petit Brompton était impraticable s'étant tellement détérioré par les inondations et le dégel, fermant temporairement le chemin à toute circulation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder à un rechargement d'urgence du chemin Petit-Brompton, le 19 mars dernier par de la pierre d'ardoise brute, matériel disponible lors du rechargement dudit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a finalisé les travaux dans la semaine du 20 juin 2011 par du gravier brut, de la pierre et gravier de finition et creusage de fossé de manière à rendre le chemin plus carrossable ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Sécurité publique a désigné la Municipalité de Racine, qui pourra bénéficier du Programme général

d'aide financière lors du sinistre mis en œuvre le 6 avril 2011, par un arrêté paru dans la Gazette officielle du Québec le 20 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine désire se prévaloir de ce programme d'aide financière lors du sinistre relativement à des inondations survenues du 17 au 20 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE Que la municipalité de Racine n'a pas d'autres demandes d'aide financière faites auprès d'autres ministères ou d'organismes gouvernementaux.

il est proposé par Olivier Grenier  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité mandate le directeur général pour acheminer la réclamation à la Direction du rétablissement.

### **9.7 Résolution du club de VTT pour suivre le chemin Desmarais à partir du chemin de fer pour se rendre au droit de passage de M. Jacques Migneault au 211 chemin Desmarais ;**

2011-07-231  
Résolution du club  
de VTT pour  
suivre le chemin  
Desmarais à partir  
du chemin de fer  
pour se rendre au  
droit de passage  
de M. Jacques  
Migneault au 211  
chemin Desmarais

Considérant que le club Quad de la MRC du Val-Saint-François possède un droit de passage sur l'ancien chemin de fer soit du village de Racine allant vers Kingsbury ;

Considérant que le sentier a été fermé sur l'ancien trajet soit près du chemin Desmarais;

Considérant que le club Quad a fait une demande à la municipalité pour longer sur une longueur d'environ 365 mètres soit à partir de l'intersection de l'ancien chemin de fer et chemin Desmarais pour se rendre au droit de passage au 211 chemin Desmarais ;

il est proposé par Adrien Steudler  
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Racine abroge la résolution 2011-06-201 afin que soit autorisé le passage des membres du club Quad sur le chemin Desmarais sur une longueur d'environ 365 mètres soit à partir de l'intersection de l'ancien chemin de fer et chemin Desmarais pour se rendre au droit de passage au 211 chemin Desmarais ;

Qu'une copie conforme de ladite résolution soit envoyée au club Quad de la MRC du Val-Saint-François pour les aviser de cette décision.

Le maire, René Pelletier demande que soit enregistré sa dissidence relative à cette résolution.

### **9.8 Lumières de rues au Del, savoir si on pose environ huit autres à changer autorisation de dépense (500\$/lumière) juste 1500\$ au budget ;**

Considérant l'économie prévisible afférente à l'installation de lumières de rues DEL

il est proposé par Olivier Grenier  
et résolu à l'unanimité

Que lors de tout changement au niveau de l'éclairage de rues, l'installation de lumières DEL soit prévue et que le budget nécessaire soit autorisé.

2011-07-232  
Lumières de rues au  
Del, savoir si on pose  
environ huit autres à  
changer autorisation  
de dépense

Que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011

(500\$/lumière) juste  
1500\$ au budget;

---

André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire trésorier

**9.9 Implication financière dans le cadre du Samedi Show Desjardins de Valcourt édition 2011, argent 125\$, bronze 350\$ et or 750\$ ;**

2011-07-233  
Implication  
financière dans le  
cadre du Samedi  
Show Desjardins  
de Valcourt  
édition 2011,  
argent 125\$,  
bronze 350\$ et or  
750\$

Attendu qu'il n'y est pas eu de budget prévu pour cette activité culturel,

il est proposé par Pierre Lalonde  
et résolu à l'unanimité

que le conseil n'accorde aucune aide financière cette année dans le cadre du Samedi Show Desjardins de Valcourt .

**9.10 Dossier travaux infrastructures eau et égout phase 1 rue du Haut Bois, service d'ingénierie de Génivar et surveillance des travaux environ 9 500\$ voir avec règlement d'emprunt envoyé au MAMROT plus laboratoire (7 000\$) ;**

2011-07-234  
Dossier travaux  
infrastructures eau  
et égout phase 1  
rue du Haut Bois,  
service  
d'ingénierie de  
Génivar et  
surveillance des  
travaux environ  
9 500\$ voir avec  
règlement  
d'emprunt envoyé  
au MAMROT  
plus laboratoire  
(7 000\$) ;

Considérant que les travaux d'infrastructures eau et égout phase 1, rue du Haut Bois

il est proposé par Michel Brien  
et résolu à l'unanimité

que le service d'ingénierie de Génivar soit responsable de la surveillance des travaux d'infrastructures eau et égout phase 1, rue du Haut Bois;

qu'un rapport de surveillance de chantier soit déposé si difficultés, incidents ou accidents et lors des réunions dudit chantier ;

qu'un montant de 9500\$ est prévu être financé par le secteur du village qui ont le service d'aqueduc et égout municipal pour ce faire;

que le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits prévus au budget 2011.

---

André Courtemanche,  
Directeur général et secrétaire trésorier

**9.11 Résolution pour une demande de locaux au centre communautaire pour un service de surveillance avant et après les classes et journée pédagogique;**

Attendu que le comité de parents de l'école Notre Dame de Mont-Joie ont fait une demande de prêt de locaux pour la création d'un service de garde,

il est proposé par Adrien Steudler  
et résolu à l'unanimité

2011-07-235  
Résolution pour  
une demande de  
locaux au centre  
communautaire  
pour un service de  
surveillance avant  
et après les classes  
et journée  
pédagogique

que le conseil municipal autorise le prêt de locaux au centre communautaire pour la création d'un service de garde tenant compte que le comité de parents de l'école Notre Dame de Mont-Joie est conscient que la priorisation de l'occupation des locaux est toujours accordée aux funérailles.

Que le comité de surveillance soit soumis aux mêmes exigences que spécifiées lors de locations de locaux gratuits.

**9.12 Résolution pour autoriser la dépense pour une évaluation du garage P.P. Lussier (1 200.00\$) ;**

Considérant que la municipalité désire avoir une évaluation pour le garage de Pierre-Paul Lussier;

Considérant que le propriétaire donne son accord pour effectuer une évaluation;

il est proposé par Michel Brien  
et résolu à la majorité

que la municipalité autorise une dépense d'un montant maximum de 1 200\$ + taxes pour ladite demande d'évaluation.

Que ladite résolution abroge la résolution numéro 2011-06-213.

que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au surplus, tel que convenu ci-dessus.

M. Pierre Lalonde demande que sa dissidence soit enregistrée.

---

André Courtemanche  
directeur général et secrétaire trésorier

2011-07-236  
Résolution pour autoriser la dépense pour une évaluation du garage P.P. Lussier

**9.13 Résolution pour qu' Infotech produise la demande péremptoire de renseignements de l'agence du revenu du Canada (100.00\$);**

Considérant l'ordonnance déposée Revenu Canada visant à obtenir une autorisation d'exiger de tiers la fourniture de renseignements et documents concernant des personnes non nommément désignées

il est proposé par Annie Vincent  
et résolu à l'unanimité

que la municipalité autorise un déboursé de 100\$ pour qu' Infotech produise la demande péremptoire de renseignements de l'agence du revenu du Canada

que M. le Directeur général et secrétaire trésorier certifie, par la présente, qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2011

---

André Courtemanche  
directeur général et secrétaire trésorier

2011-07-237  
Résolution pour que infotech produise la demande péremptoire de renseignements de l'agence du revenu du Canada

**9.14 Résolution pour accorder un droit de servitude avec responsabilité dans le projet du parc école**

Considérant l'éventuel projet de la commission scolaire des Sommets d'acheter le lot numéro 3 965 818 actuelle propriété de la municipalité de Racine;

Considérant que malgré cet achat la commission scolaire a tout de même besoin d'une servitude sur le lot numéro 3 966 544,

il est proposé par Adrien Steudler  
et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Racine accorde une servitude provenant du lot numéro 3 966 544 et rattachée au lot numéro 3 965 818 donc la superficie est à déterminer, la commission scolaire des Sommets endossant toutes les responsabilités liées à cette servitude.

Que M. le maire René Pelletier et M. le directeur général, secrétaire-trésorier, André Courtemanche soient autorisés à signer tous documents se rapportant à ladite servitude.

2011-07-238  
Résolution pour accorder un droit de servitude avec responsabilité dans le projet du parc école

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1 Branchement de l'eau potable pour le 445 route 243 ;**

Reporté à une date ultérieure.

### **10.2 Travaux Phase 2 du Domaine du Haut- Bois**

il est proposé par Olivier Grenier  
et résolu à l'unanimité

de réaliser les travaux de changement de tuyaux d'amenée d'eau potable afin d'augmenter la circonférence dudit tuyau de 3 à 6 pouces et d'y installer les valves nécessaire.

## **11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes maximum)**

Tout les citoyens présents ont pu poser leurs questions et ont reçu une réponse.

## **12 LEVÉE DE LA SESSION**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

Mme. Annie Vincent, conseillère, propose la levée de la session à 20h55 .

2011-07-239  
Travaux Phase 2  
du Domaine du  
Haut- Bois

2011-07-240  
Levée de la  
session

\_\_\_\_\_  
M. René Pelletier  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. André Courtemanche  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---